



Mercredi, 23 juillet 1902.

L'asphalte de nos rues commençait à se détériorer en bien des endroits: des plaintes étaient formulées à ce sujet. La corporation de Québec ayant une garantie de la part de la Compagnie qui a exécuté ces travaux, à l'effet que l'ouvrage resterait en bon ordre durant une période d'au moins 15 années, a forcé cette compagnie à remplir ses obligations, et nous avons, à l'heure qu'il est, des équipes de travailleurs occupés à faire les réparations nécessaires. Comme d'habitude depuis quelques années, la voirie municipale est bien entretenue, de manière à satisfaire les plus difficiles. Il est vrai que, pour cette semaine en particulier, le service d'arrosage a été réduit à sa plus simple expression. C'est la pluie tombée du ciel — avec quelle abondance! — qui s'en est chargé, au détriment du commerce, malheureusement, au grand ennui des touristes, et aussi avec certainement un dommage appréciable aux récoltes dans toute la région de Québec. De fait, les marchands nous informent que cette persistance d'orages et de froid nuit beaucoup à l'écoulement de marchandises légères qui vont nécessairement rester en stock pour une bonne partie, ce qui représente une perte sérieuse. De leur côté, les touristes, qui commençaient à nous arriver en nombre, n'ont guère été désireux de prolonger leur séjour à Québec, dont ils n'ont dû remporter qu'un souvenir désagréable, et les hôtels sont restés presque déserts. Enfin, l'on nous rapporte de toutes les campagnes avoisinantes qu'une partie assez considérable de la récolte de foin sera dépréciée pour avoir ressenti trop longtemps l'humidité du sol. Voilà autant de circonstances fâcheuses qui, ajoutées au fait que nous sommes dans l'accalmie relative des affaires, ont rendu assez pauvres les résultats de la semaine.

Nous avons cependant la bonne nouvelle que l'accord existe maintenant entre la société des débardeurs et les compagnies des steamers, et que le travail de chargement et de déchargement est plus actif que jamais dans notre port. L'entente a été la conséquence d'un compromis, et elle a été faite particulièrement en vue de ne point causer un tort irréparable à notre commerce maritime.

Bien que la base même des arrangements ne soit pas définitivement fixée, les ouvriers gagnent leur point et obtiennent pratiquement le salaire qu'ils prétendaient avoir.

Pour en arriver là, la Commission du Havre a dû garantir une augmentation de salaire aux hommes qui travaillent sur les quais et dans les hangars, sans faire partie de l'association des débardeurs, ce qui re-

présente, dit-on, une dépense de deux à trois mille dollars pour la saison. En adoptant ce mode de règlement, dans le but de sauvegarder la bonne renommée du port de Québec, d'y faire revenir l'activité et la concorde, de prévenir les frais énormes et les dommages résultant de conflits à main armée, de l'appel de la police et des troupes sur le terrain des hostilités, etc, les Commissaires du Havre ont montré une rare sagacité, une entente sérieuse des véritables intérêts de Québec, et leur conduite est universellement approuvée par les hommes d'affaires.

Les fabriques de chaussures sont de plus en plus occupées à remplir les commandes qui leur arrivent du dehors. Là aussi, durant quelques jours, il y a eu menace d'un conflit entre patrons et ouvriers, mais il paraîtrait que tout s'est réglé à l'amiable, ou plutôt d'après le mode de conciliation accepté par les parties. Nous l'avons répété souvent, et nous savons, par l'expérience journalière, que l'ouvrier de Québec n'est pas tracassier et turbulent par nature; ce n'est pas en lui, non plus, de se solidariser avec n'importe qui et de former des unions où il est forcé de faire cause commune avec des gens dont il n'aura pas les principes ou la conduite. Le bon ouvrier préfère n'être responsable que de ses actes, et il lui répugne d'endosser la manière d'agir de plusieurs de ses confrères. Voilà pourquoi, à moins d'un déni de justice absolu, la grève n'est pas à craindre chez nous. De fait, il est remarquable que la population québécoise est revêche au mutualisme sous toutes ses formes. Ceux qui en ont fait l'expérience sont unanimes là-dessus.

Un fait qu'il est bon de constater, c'est que la loi des licences, en ce qui concerne le débit en gros et en détail des liqueurs enivrantes, fonctionne d'une manière satisfaisante dans la ville. L'on nous dit qu'il n'existe pas une seule maison de commerce qui n'ait acquitté en entier les droits du gouvernement, et que tout cela s'est fait sans qu'il ait été nécessaire d'adopter des procédures de rigueur. C'est une amélioration importante sur les années précédentes, et cela constitue une bonne note et pour l'administration de la branche du Revenu de la province, et pour les débiteurs de liqueurs eux-mêmes qui comprennent la nécessité de se soumettre à la loi.

Les taux excessifs de l'assurance contre le feu et la rareté des incendies rendent de plus en plus actuelle la question d'établir une compagnie d'assurance qui donnerait justice à notre population. Des spécialistes s'occupent de donner avant longtemps une solution à ce problème.

..

EPICERIES

Les sucres et les sirops subissent un léger changement.

Sucres: — Sucres jaunes, \$2.95 à \$3.35; Ex-ground, 5c; Granulé, \$3.65 à \$3.75; Paris Lump, 5 1-2c à 6c, Powdered, 6c à 6 3-4c.

Mélasses: — Barbade pure, tonne, 24c à 26c; Porto-Rico, 39c à 42c; Fajardos, 32c à 33c.

Beurre: — Frais, 15c; Marchand, 16c à 17c; Beurrerie, 20c.

Oeufs, 13 cents.

Conserves en boîtes: — Saumon, \$1.00 à \$1.60; Clover leaf, \$1.50; Homard, \$2.50 à 2.70; Tomates, \$1.10 à \$1.20; Blé-d'Inde, 85c à 90c; Pois, 90c à 90c; Pois, 90c.

Fruits secs: Valence, 6 à 7 1/2c; Sultana 10c à 13c; Californie, 8c à 10c; C. Cluster, \$2.40; Imp. Cabinet, \$2.50; Pruneaux de Californie, 7 1-2c à 9c; Imp. Russian, \$4.60.

Tabac canadien: — En feuilles, 8c à 10c; Walker wrappers, 15c; Kentucky, 12c; et le White Burleigh, 15c; Connecticut, 12c à 13c.

Planches à laver: — Favorites, \$1.70; Waverly, \$2.10; Imp. Globe, \$2.00; Water Witch, \$1.60; King, \$2.00; Victor, \$2.10;

Balais: — 2 cordes, \$1.50 la doz.; 3 cordes, \$2.00; 4 cordes, \$3.00.

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

Farines: — Forte à levain, \$1.95 à \$2.00; 2e à boulanger, \$1.95; Patent Hungarian, \$2.25; Patente, \$1.90; Roller, \$1.85; Fine \$1.50; Extra, \$1.65; Superfine, \$1.65; Bonne commune, \$1.45 à \$1.50. Cnapdelaine 17 juillet g 3.

Grains: — Avoine, 53 cents à 55cents; Province, 53c; Orge, par 48 lbs 80c; Orge à drèche 80c; Blé-d'Inde, à silos 88c; Sarrasin, 70c à 75c; Son, 85c à 90c; Pois, \$1.10 à \$1.15.

Lard: — Short Cut, par 200 lbs, \$23.50 à \$24.00; Clear fat, \$25.50; Clear Black, \$26.50; Saindoux pur, le seau, \$2.40 à \$2.50; Composé, le seau, \$1.90 à \$2.10; Cuaudière, \$1.85 à \$2.00; Jambon, 13 1-2c à 14c; Bacon, 12c à 13c; Porc abattu, \$9.00 à \$9.50.

Poisson: — Morue No 1, \$4.50 à \$4.75; Saumon, No 1, \$14.00; No 2, \$13.00 à \$10.50; No 3, \$9.50; Hareng No 1, \$4.50; No 2, \$4.00.

Huiles: — Loup marin, 43c; Morue, 33c; à 35c; Marsouin, 31c. L. D.

C'est à leur invariable qualité supérieure, maintenue avec beaucoup de soin, que les tabacs manufacturés de la maison B. Houde & Cie de Québec est redevable de l'augmentation constante du volume de ses affaires. La qualité finit toujours par triompher.